



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/255  
22 juillet 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : CHINOIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 54 de l'ordre du jour provisoire\*

### APPLICATION DES RÉOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 22 juillet 1997, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent de la Chine auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

Le 14 juillet 1997, le Nicaragua et un très petit nombre d'autres pays vous ont adressé une lettre dans laquelle ils demandaient l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale d'un point intitulé "Nécessité de réexaminer la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 25 octobre 1971 en raison de l'évolution radicale de la situation internationale et de la coexistence de deux gouvernements de part et d'autre du détroit de Taiwan" (A/52/143). D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire part comme suit de notre position :

1. La lettre et ses annexes publiées sous la cote A/52/143 déforment les faits en essayant impudemment de se servir de la noble organisation qu'est l'Organisation des Nations Unies pour mettre à exécution des complots dans le dessein de diviser un État souverain et de créer "deux Chines", "une Chine, un Taiwan" ou "un pays, deux gouvernements". Ce faisant, ils empiètent gravement sur la souveraineté de la Chine et s'ingèrent de façon flagrante dans ses affaires intérieures, mais aussi foulent délibérément aux pieds les buts et principes de la Charte des Nations Unies et la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale, ce qui suscite l'indignation et la condamnation les plus vives du Gouvernement et du peuple chinois, lesquels sont résolument opposés à toute activité illégale de cette nature contraire à l'esprit de la Charte, quel que soit le pays ou la personne qui s'en rend coupable et quel que soit le prétexte dont on se sert et prient instamment le Nicaragua et un très petit nombre d'autres pays de revenir immédiatement sur les mesures erronées qu'ils ont prises.

2. Comme chacun sait, Taiwan constitue depuis l'antiquité une partie inaliénable de la Chine. La Déclaration du Caire de 1943 et la Proclamation de Postdam de 1945 sont venues encore réaffirmer la souveraineté de la Chine sur

---

\* A/52/150.

Taiwan. Les 159 pays, qui, à ce jour, ont établi des relations diplomatiques avec la Chine, reconnaissent tous qu'il n'existe qu'une seule Chine dans le monde, que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légitime représentant la Chine dans son intégralité et que Taiwan est une partie de la Chine. Si les deux côtés du détroit de Formose se trouvent temporairement séparés depuis octobre 1949, le statut de Taiwan en tant qu'élément du territoire de la République populaire de Chine n'a jamais changé et le Gouvernement de la République populaire de Chine n'a jamais abandonné sa juridiction sur Taiwan. La situation sociale, économique et politique de Taiwan peut changer, mais Taiwan n'en reste pas moins une partie inaliénable du territoire chinois, une province de la Chine et les autorités taiwanaises sont le pouvoir local de la Chine. En conséquence, Taiwan n'a nullement qualité pour adhérer sous quelque forme que ce soit à l'Organisation des Nations Unies et à toute autre organisation intergouvernementale internationale du système des Nations Unies où siègent les représentants d'États souverains.

3. À sa vingt-sixième session, en 1971, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité la résolution 2758 (XXVI), d'une portée historique. Dans cette résolution, l'Assemblée reconnaissait clairement et sans équivoque "que les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine sont les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et que la République populaire de Chine est un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité" et décidait le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits à l'Organisation des Nations Unies et l'expulsion des représentants de Taiwan "du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent". Le rétablissement de la République populaire de Chine dans ses droits légitimes et l'expulsion des autorités taiwanaises de l'Organisation des Nations Unies constituent deux aspects indissociables de la même question. Faute d'expulser les autorités taiwanaises de l'Organisation, il aurait été impossible de résoudre la question de la représentation de la Chine à l'Organisation comme il se doit. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé le principe d'"une seule Chine" réglant ainsi une fois pour toutes et d'une manière juste la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Elle a non seulement déjoué les desseins d'un petit nombre de pays qui cherchaient alors à créer "deux Chines" ou "une Chine, un Taiwan" à l'Organisation des Nations Unies, mais a également réussi à écarter à jamais la possibilité que les auteurs de tels complots parviennent à leurs noirs desseins. Cette résolution, qui consacre les buts et principes de la Charte ainsi que la volonté de l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, marque le triomphe de la justice.

Toutefois, depuis 1993, le Nicaragua et un très petit nombre d'autres États Membres, tout entièrement voués aux autorités taiwanaises, nageant à contre-courant de l'histoire, sont allés jusqu'à remettre en question la résolution 2758 (XXVI) et ont essayé, par des manoeuvres frauduleuses, d'amener l'Assemblée générale à examiner la question de la prétendue "représentation" de Taiwan, poussant même cette année leur manque de scrupule jusqu'à proposer le réexamen de ladite résolution. Ils cherchent ainsi essentiellement à remettre en cause le principe "une seule Chine" et à vider la résolution 2758 (XXVI) de sa substance, de manière à créer "deux Chines", "une Chine, un Taiwan" et "un pays, deux gouvernements" en usant de nouveaux artifices. Il ne faut y voir que

mépris et insulte à l'égard d'une organisation aussi noble que l'ONU. Au cours des sessions de l'Assemblée générale qui se sont tenues depuis la quarante-huitième session, le Bureau a toujours apporté une juste réponse à cette question, consistant à ne pas inscrire la question de la "représentation" de Taiwan à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, ce qui témoignait parfaitement que l'immense majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies étaient fermement décidés à défendre les principes de la Charte et à faire respecter la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale. Nul doute que le même sort attend la nouvelle proposition servie cette année par le Nicaragua et un petit nombre d'autres pays.

4. Nul au monde n'a plus à coeur les intérêts et l'avenir des 21,5 millions de compatriotes taiwanais que le Gouvernement et le peuple chinois. Il y a déjà 10 ans de cela, Deng Xiao Ping proposait la politique de "la réunification pacifique d'un pays, deux systèmes" pour régler la question de Taiwan. Le 1er juillet 1997, le principe "un pays, deux systèmes" s'est concrétisé pour la première fois à Hong-kong. Cet événement, qui marque une étape importante sur la voie devant conduire à la réalisation de la noble cause de la réunification nationale, a été salué chaleureusement par le peuple chinois tout entier, y compris les 21,5 millions de compatriotes taiwanais et a rencontré l'adhésion des pays du monde entier. En décembre 1999, le principe "un pays, deux systèmes" trouvera application à Macao. Les faits prouveront que ce principe est non seulement un bon moyen de régler les questions de Hong-kong et de Macao, mais que l'application en réussira aussi à coup sûr à Taiwan. La réalisation à terme du principe "un pays, deux systèmes" à Taiwan est conforme aux aspirations communes et aux intérêts de l'ensemble du peuple chinois, y compris les 21,5 millions de compatriotes taiwanais et est de nature à contribuer à la paix et à la stabilité dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans le monde entier.

Pour mettre fin à l'état de séparation entre les deux côtés du détroit de Taiwan et réaliser la réunification nationale, le Président chinois Jiang Zemin a fait, le 30 janvier 1995, une importante déclaration dans laquelle il a avancé une proposition en huit points concernant le développement des relations entre les deux côtés du détroit et la facilitation du processus de réunification pacifique de la patrie. Cette proposition non seulement prenait en considération les intérêts à long terme du peuple chinois tout entier, mais protégeait aussi les intérêts vitaux des compatriotes taiwanais, ce qui a conduit le peuple chinois, y compris les compatriotes taiwanais, à accueillir vivement cette proposition et a valu à celle-ci la large adhésion de la communauté internationale. Le Gouvernement chinois respectera cette proposition et sa politique pendant longtemps afin de favoriser le développement des relations entre les deux côtés du détroit et de créer des conditions encore plus favorables à la réunification pacifique. Toutefois, nous nous devons de souligner avec regret qu'au lieu de témoigner de la bonne volonté en réponse, les autorités taiwanaises ont poursuivi leurs menées sécessionnistes de par le monde dans le but de créer "deux Chines" et "une Chine, un Taiwan". Nous exprimons l'espoir de les voir, dans l'intérêt plus large de la nation chinoise, revenir à la position d'une seule Chine, renoncer à toute tentative de diviser la patrie et prendre des mesures concrètes en vue d'améliorer les relations entre les deux côtés du détroit.

Seule la réunification de la nation chinoise est la garantie fondamentale des intérêts des compatriotes taiwanais. Ce n'est que lorsque la réunification pacifique sera chose faite que les compatriotes taiwanais et les éléments de la population chinoise appartenant à l'ensemble des groupes ethniques pourront pleinement et véritablement jouir de la dignité et du prestige qui sont à présent ceux de leur patrie dans le monde.

5. La Chine attache de l'importance à ses relations avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et se tient prête à tisser des relations amicales de coopération avec tous les pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique. Nous n'avons jamais rien fait pour causer du tort au Nicaragua et aux autres pays. Ceux-ci ont par contre, par leurs agissements, sérieusement porté atteinte aux intérêts fondamentaux de la Chine. Nous exprimons l'espoir qu'ils cesseront de remettre en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Chine, les dispositions de la Charte et de la résolution pertinente de l'Assemblée générale pour des intérêts égoïstes dérisoires. C'est là un désir que partagent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies épris de justice. Si le Nicaragua et un très petit nombre d'autres pays continuent de s'isoler et d'aller à l'encontre de l'immense majorité des États Membres, ils finiront par en payer le prix. Nous sommes convaincus que la communauté internationale et les gouvernements et les peuples des États Membres de l'ONU continueront à faire preuve de compréhension à l'égard du Gouvernement et du peuple chinois et à les aider à réaliser leur juste cause consistant à maintenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de leur État.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 54 de l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur extraordinaire  
et plénipotentiaire et Représentant  
permanent de la République populaire  
de Chine auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

(Signé) Qin HUASUN

-----